

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : FLOOR STRIPPER

Code du produit : A100210

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Décapant à plancher non corrosif certifié ECOLOGO®

Restrictions d'emploi : Usage industriel et commercial seulement

1.3. Fournisseur

Project Clean Inc.
12 James St N, Suite 201 A
Hamilton, ON L8R 2J9
Canada

regulatory@projectclean.com - www.projectclean.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro : En cas d'urgence chimique Appelez le CANUTEC CANADA OR CHEMTREC USA 24h/24, 7j/7

d'urgence Pour les États-Unis et le Canada : CANADA: 613 996 6666 or *666 on a cell phone | USA: 800 424 9300

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1 H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (GHS CA) : P260 - Ne pas respirer les mist/spray.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après

FLOOR STRIPPER

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

manipulation.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur cette étiquette).

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans hazardour or special waste collection point, in accordance with local/provincial/federal regulations.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Monoethanolamine	Monoethanolamine	n° CAS: 141-43-5	1 – 10
2-Phenoxyethanol	2-Phenoxyethanol	n° CAS: 122-99-6	1 – 10
Caprylic acid	Octanoic acid ; Caprylic acid	n° CAS: 124-07-2	1 – 5
Alcohol Ethoxylate	Ethoxylated alcohols (C=7-21)	n° CAS: 68991-48-0	1 – 5

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

FLOOR STRIPPER

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins général : Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après contact avec la peau : Brûlures.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.
- Symptômes/effets après ingestion : Brûlures.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

FLOOR STRIPPER

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les mist/spray. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans l'emballage d'origine. Garder sous clef.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Monoethanolamine (141-43-5)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine (2-Aminoethanol)
OEL TWA	7.5 mg/m ³
OEL TWA [ppm]	3 ppm
OEL STEL	15 mg/m ³
OEL STEL [ppm]	6 ppm
Notations et remarques	Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	2-Aminoethanol (Ethanolamine)
VECD (OEL STEL)	15 mg/m ³
VECD (OEL STEL) [ppm]	6 ppm
VEMP (OEL TWA)	7.5 mg/m ³

FLOOR STRIPPER

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Monoethanolamine (141-43-5)	
VEMP (OEL TWA) [ppm]	3 ppm
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine
OEL TWA [ppm]	3 ppm
OEL STEL [ppm]	6 ppm
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine
OEL TWA [ppm]	3 ppm
OEL STEL [ppm]	6 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2022
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine
OEL TWA [ppm]	3 ppm
OEL STEL [ppm]	6 ppm
Notations et remarques	Eye & skin irr
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine
OEL TWA [ppm]	3 ppm
OEL STEL [ppm]	6 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2022
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine
OEL TWA [ppm]	3 ppm
OEL STEL [ppm]	6 ppm

FLOOR STRIPPER

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Monoethanolamine (141-43-5)	
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2022
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine
OEL TWA [ppm]	3 ppm
OEL STEL [ppm]	6 ppm
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine
OEL TWA [ppm]	3 ppm
OEL STEL [ppm]	6 ppm
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-013-2020)
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine
OEL TWA [ppm]	3 ppm
OEL STEL [ppm]	6 ppm
Référence réglementaire	Ontario Occuational Exposure Limits under Regulation 833
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine
OEL TWA [ppm]	3 ppm
OEL STEL [ppm]	6 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2022
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine
OEL TWA [ppm]	3 ppm
OEL STEL [ppm]	6 ppm

FLOOR STRIPPER

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Monoethanolamine (141-43-5)	
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine
ACGIH OEL TWA [ppm]	3 ppm
ACGIH OEL STEL [ppm]	6 ppm
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Eye & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2022
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine
OSHA PEL TWA [1]	6 mg/m ³
OSHA PEL TWA [2]	3 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
2-Phenoxyethanol (122-99-6)	
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	2-Phenoxyethanol
OEL TWA	141 mg/m ³
OEL TWA [ppm]	25 ppm
Notations et remarques	Skin
Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Gants de protection
Protection oculaire:
Lunettes de sécurité

FLOOR STRIPPER

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Clear. Yellow liquid.
Couleur	: Jaune
Odeur	: Odeur caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 10 – 12
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 100 °C
Température d'auto-inflammation	: Non auto-inflammable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Non inflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1 – 1.02
Solubilité	: soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Mince comme de l'eau
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

FLOOR STRIPPER

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Températures supérieures à 30 oC (86 oF) et inférieures à 5 oC (41 oF).
Matières incompatibles	: Matières organiques. Agent oxydant. Acides forts. Métaux.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé

Monoethanolamine (141-43-5)	
DL50 orale rat	1089 mg/kg Source: OECD SIDS
DL50 cutanée lapin	2504 mg/kg Source: OECD SIDS
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	> 1487 mg/l Source: ECHA
ATE CA (oral)	1089 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	2504 mg/kg de poids corporel
2-Phenoxyethanol (122-99-6)	
DL50 orale rat	1850 mg/kg de poids corporel (OECD 401: Acute Oral Toxicity, Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 cutanée rat	14391 mg/kg (24 h, Rat, Male / female, Dermal, 48 day(s))
DL50 cutanée lapin	> 2214 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: other:
CL50 Inhalation - Rat	> 1 mg/l (OECD 412: Repeated Dose Inhalation Toxicity:28/14-Day, 6 h, Rat, Male / female, Experimental value, Inhalation (aerosol), 14 day(s))
ATE CA (oral)	500 mg/kg de poids corporel
Caprylic acid (124-07-2)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OECD 401: Acute Oral Toxicity, Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 14 day(s))

FLOOR STRIPPER

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Caprylic acid (124-07-2)	
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg Source: IUCLID
Alcohol Ethoxylate (68991-48-0)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque de graves brûlures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

2-Phenoxyethanol (122-99-6)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	> 700 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents), Guideline: EU Method B.26 (Sub-Chronic Oral Toxicity Test: Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents), Guideline: EPA OPPTS 870.3100 (90-Day Oral Toxicity in Rodents)
LOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	> 500 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)
NOAEL (dermique, rat/lapin, 90 jours)	500 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)

Danger par aspiration : Non classé

Symptômes/effets après contact avec la peau : Brûlures.

Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

Symptômes/effets après ingestion : Brûlures.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

FLOOR STRIPPER

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Dangers pour le milieu aquatique – danger : Non classé
chronique (à long-terme)

Monoethanolamine (141-43-5)	
CL50 - Poissons [1]	170 mg/l Source: OECD SIDS
CE50 - Crustacés [1]	32.6 mg/l
Algues ErC50	2.1 mg/l Source: ECHA
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1.31 Source: ICSC
2-Phenoxyethanol (122-99-6)	
CL50 - Poissons [1]	220 – 460 mg/l (DIN 38412: German standard methods for the examination of water, waste water and sludge, 96 h, Leuciscus idus, Static system, Fresh water, Experimental value, Nominal concentration)
CE50 - Crustacés [1]	> 500 mg/l (Equivalent or similar to OECD 202, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, Behaviour)
Algues ErC50	> 100 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, 72 h, Desmodesmus subspicatus, Static system, Fresh water, Experimental value, Nominal concentration)
CE50 72h - Algues [1]	500 mg/l Source: IUCLID
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1.2 (Experimental value, EU Method A.8: Partition Coefficient, 23 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1.6 (log Koc, OECD 121: Estimation of the Adsorption Coefficient (Koc) on Soil and on Sewage Sludge using High Performance Liquid Chromatography (HPLC), Experimental value, GLP)
Caprylic acid (124-07-2)	
CL50 - Poissons [1]	22 mg/l (US EPA, 96 h, Lepomis macrochirus, Static system, Fresh water, Experimental value, Lethal)
CE50 - Crustacés [1]	> 20 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 72h - Algues [1]	43.73 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, Pseudokirchneriella subcapitata, Static system, Fresh water, Experimental value, Growth rate)
CE50 72h - Algues [2]	23.28 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
FBC - Poissons [1]	234 – 288 (Equivalent or similar to OECD 305, 28 day(s), Danio rerio, Flow-through system, Fresh water, Experimental value)

FLOOR STRIPPER

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Caprylic acid (124-07-2)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3.05 (Experimental value)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1.46 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, QSAR)
Alcohol Ethoxylate (68991-48-0)	
CL50 - Poissons [1]	70.1 mg/l 48 hours
CE50 - Crustacés [1]	5.3 mg/l Daphnia, 48 hours
CE50 96h - Algues [1]	3.389 mg/l Source: EPI SUITE

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Ce produit ne présente pas les propriétés d'inflammabilité, de corrosivité, de réactivité ou de toxicité persistante dans l'environnement. Ce produit n'inhibe pas négativement une gamme diversifiée d'organismes aquatiques (animaux, plantes, bactéries) comme l'exige le programme Ecologo® sous UL2759.

2-Phenoxyethanol (122-99-6)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.
Caprylic acid (124-07-2)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	1.27 g O ² /g substance
Alcohol Ethoxylate (68991-48-0)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Monoethanolamine (141-43-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1.31 Source: ICSC
2-Phenoxyethanol (122-99-6)	
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4).
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1.2 (Experimental value, EU Method A.8: Partition Coefficient, 23 °C)

FLOOR STRIPPER

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2-Phenoxyethanol (122-99-6)	
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1.6 (log Koc, OECD 121: Estimation of the Adsorption Coefficient (Koc) on Soil and on Sewage Sludge using High Performance Liquid Chromatography (HPLC), Experimental value, GLP)
Caprylic acid (124-07-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (BCF < 500).
FBC - Poissons [1]	234 – 288 (Equivalent or similar to OECD 305, 28 day(s), Danio rerio, Flow-through system, Fresh water, Experimental value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3.05 (Experimental value)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1.46 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, QSAR)

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol : Aucune donnée (d'essai) sur la mobilité de la substance n'est disponible

Monoethanolamine (141-43-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1.31 Source: ICSC
2-Phenoxyethanol (122-99-6)	
Tension de surface	70.7 mN/m (20 °C, 1 g/l, EU Method A.5: Surface tension)
Écologie - sol	Highly mobile in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1.6 (log Koc, OECD 121: Estimation of the Adsorption Coefficient (Koc) on Soil and on Sewage Sludge using High Performance Liquid Chromatography (HPLC), Experimental value, GLP)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1.2 (Experimental value, EU Method A.8: Partition Coefficient, 23 °C)
Caprylic acid (124-07-2)	
Tension de surface	33.7 mN/m (23 °C, 0.6 g/l, EU Method A.5: Surface tension)
Écologie - sol	Highly mobile in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1.46 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, QSAR)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3.05 (Experimental value)
Alcohol Ethoxylate (68991-48-0)	
Mobilité dans le sol	589.5 Source: EPI SUITE

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

FLOOR STRIPPER

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

- Méthodes de traitement des déchets : Réutiliser si possible. Autrement, éliminer les matériaux récupérés conformément à toutes les réglementations locales, provinciales ou fédérales.
- Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Contenant non rechargeable. Ne pas réutiliser ou reemplir ce contenant. Offrez pour le recyclage, si disponible ou percez et jetez dans une décharge sanitaire.
- Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

UN-No. (TDG) : UN2491

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : ÉTHANOLAMINE EN SOLUTION

Description document de transport (TDG) : UN2491 ÉTHANOLAMINE EN SOLUTION, 8, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 8

Étiquettes de danger (TDG) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Éviter le rejet dans l'environnement.

FLOOR STRIPPER

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

TDG

UN-No. (TDG) : UN2491

Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 5 L

Quantités exemptées (TDG) : E1

Indice véhicule routier de passagers ou : 5 L

indice véhicule ferroviaire de passagers

Numéro du Guide des Mesures : 153

d'Urgence (GMU)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Monoethanolamine (141-43-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

2-Phenoxyethanol (122-99-6)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Caprylic acid (124-07-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Alcohol Ethoxylate (68991-48-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 07/25/2022

Textes complet des phrases H:

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves

FLOOR STRIPPER

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

L'utilisateur est responsable de fournir un lieu de travail sécuritaire en se basant sur l'information de santé et sécurité exposée par ce guide. Project Clean Inc. n'assume aucune responsabilité en cas de dommages ou de pertes attribuables à la manutention ou à l'utilisation inadéquates de ce produit.

L'information retrouvée sur la fiche de données de sécurité provient de sources récentes et semble tout à fait fiable.